

AREN

12 ans déjà !

Lettre Mensuelle N° 87 Décembre 2011

RASSEMBLER, INFORMER, REPRESENTER

REUNION D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF

En partenariat avec la Fédération nationale (FNAE-ZUS) l'association AREN organise une grande réunion d'information sur les nouvelles dispositions applicables à compter de janvier 2012.

Cette réunion se déroulera le lundi 16 janvier à partir de 17 h. salle de réunion de la Maison des Initiatives située au parc Kennedy. Avec l'intervention des spécialistes du Collectif de défense des droits ZFU.

Au programme : projections sur les forums de Marseille et de Bobigny - Échanges d'expériences - Exposé des nouvelles mesures – Débat.

Une invitation personnelle de confirmation vous sera adressée.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION DE NÎMES REJOINT LE COLLECTIF NATIONAL

L'association ZFU du KM DELTA, présidée par M. Jean Michel BAUD a rejoint la Fédération nationale des Entrepreneurs des ZUS (FNAE-ZUS). Cette association a été créée sous l'égide de la CCI en vue de l'amélioration du cadre de travail. Un partenariat est établi localement avec AREN au sujet de la ZFU.

Contact : Céline TARDIEU

Association des Entreprises de Km Delta
CCI, 12 Rue de la République
30000 Nîmes, Tél : 04.66.87.99.16



Les bureaux de l'association AREN seront fermés du jeudi 22 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 inclus. Les messages téléphoniques et les courriels seront régulièrement relevés.

Le Président Jacques MURA et la Présidente déléguée Mme. Béatrice MARCHAND ainsi que les membres du Conseil d'administration vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse et prospère année 2012

Pour tout renseignement s'adresser

Téléphone : 04.66.23.55.26

Courriel : arenzfu@aliceadsl.fr

LES NOUVELLES DISPOSITIONS ZFU



L'acceptation en dernière lecture du PLF pour 2012, par les Députés validera les nouvelles mesures concernant les nouvelles créations d'entreprises dans les territoires ZFU à compter du 1^{er} janvier 2012. La haute Assemblée ayant refusé de débattre en 2^{ème} lecture, les textes restent identiques à ceux annoncés par le ministre de la Ville M. Maurice LEROY et correspondre à la demande des membres du Collectif de défense des droits ZFU animé par la FNAE-ZUS de proroger l'ouverture des droits pour une durée de 3 ans. Malheureusement les règles actuelles sur la durée et le dé plafonnement des cotisations sociales patronales seront modifiées.

Par contre, tous les droits acquis avant le 31 décembre 2011 restent utilisables dans leur intégralité.

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



AREN citée en exemple dans les livres des lycées. La lutte contre l'exclusion que mène AREN depuis des années est enfin reconnue officiellement Au point de voir son action citée dans les livres d'enseignement des lycées, dans la page 123, chapitre 4 : « la France en villes » du manuel de géographie destiné aux lycéens de 1^{ère} L, ES, S

NOMINATION



Après 2 mandats (2005 – 2011) se traduisant par 6 ans de présence au Conseil d'orientation de l'Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS), Jacques MURA, président d'AREN et de la FNAE-ZUS quitte

cette institution pour rejoindre (nomination par décret du ministre de la Ville en date du 15 novembre 2011) en tant que membre, le Comité d'évaluation et de suivi de la rénovation urbaine (CES - ANRU)



Parc Kennedy Bat. C. 285, rue Gilles Roberval- CS52030- 30900 Nîmes
Tel: 04.66.23.55.26- Fax: 04.66.02.42.32- Email: arenzfu@aliceadsl.fr- Site Internet: www.aren-zfu.org

Association des Résidents Économique Nîmois des Zones Urbaines Sensibles de Nîmes et du Gard

Régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901— SIRET 47901792300018 – N° de récépissé de création de l'Association à la Préfecture du Gard: 0302017806
Si vous ne désirez plus recevoir notre lettre mensuelle merci de nous en informer par courriel arenzfu@alice.fr

Participants:

ACEGAA - AREN- AIRDIE - Collectifs IAE Gard Lozère

FNAE-ZUS - GIGA - Mines de talents

Conseil Général - Gard Initiatives

URSSAF - CMA - CCI - Pôle Emploi

Assurances - Banques -Mutuelles- Expert comptable